



***SYNDICAT PUY DES
FOURCHES-VEZERE***

RAPPORT ANNUEL

Prix et Qualité du Service Public D'Eau potable

Exercice 2024



SOMMAIRE

I. PRESENTATION GENERALE DU SYNDICAT	4
1. Périmètre et Fonctionnement du Syndicat.....	4
II. L'ANNEE 2023 EN CHIFFRES.....	5
III. LES FAITS MARQUANTS DE CETTE ANNEE 2023	6
IV. LE PATRIMOINE DU SYNDICAT	7
2. Les ressources d'eau brute.....	7
3. Les stations de production d'eau potable.....	10
4. Les ouvrages de stockage et de reprise.....	11
5. Les réseaux d'adduction d'eau	11
6. Les branchements	13
V. LES INDICATEURS QUANTITATIFS.....	17
7. Le bilan des volumes	17
8. Le rendement et indices des réseaux de distribution	21
VI. LES INDICATEURS QUALITATIFS.....	22
9. Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées.....	22
VII. LES TRAVAUX.....	24
10. Linéaire des réseaux d'eau potable renouvelés	24
11. Taux de renouvellement des réseaux et autres ouvrages	28
12. Les compteurs.....	29
13. Le taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	33
VIII. LES INDICATEURS FINANCIERS	33
14. La tarification de l'eau 2023.....	33
15. L'état de la dette	36
16. Les abandons de créances.....	36
17. Le taux d'impayés sur les factures d'eau.....	37
IX. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	38
18. Gestion usagers.....	38
19. Service Technique	40

Préambule

- Le Syndicat Puy des Fourches-Vézère exerce les deux compétences suivantes : production et distribution de l'eau potable sur les territoires désignés ci-après.

Collectivités membres de la Distribution : Uzerche, Saint-Jal, Lagraulière, Seilhac, Saint-Clément, Naves, Tulle, Corrèze, Tulle Agglo (Corrèze secteur Montane, Saint Priest de Gimel, Saint Martial de Gimel, Eyrein et Vitrac sur Montane).

Collectivités membres de la Production : Espartignac, Egletons et les membres de la distribution.

- Conformément à l'article L2224.5 du CGCT, Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers.
Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, soit **avant le 30 septembre**.

Le rapport et l'avis de l'assemblée délibérante sont mis à la disposition du public dans les conditions prévues à l'article L. 1411-13.

Le présent rapport doit être établi conformément aux dispositions des décrets n°2007-675 du 2 mai 2007, n°2015-1820 du 29 décembre 2015, de l'arrêté du 2 mai 2007 modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013 et de la circulaire n°12/DE du 28 avril 2008.

Le rapport comprend (à minima) le calcul des indicateurs descriptifs du service et de performance qui figurent dans les annexes V et VI du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le bilan des indicateurs 2024 est présenté en page 4 du présent rapport et vous trouverez leurs modalités de calcul tout au long du rapport. Chaque année, le Service de l'Eau est chargé de renseigner ces indicateurs, sur la plateforme S.I.S.P.E.A (Système d'information des Services Publics d'eau et d'assainissement) de l'Observatoire national des services d'eau et d'assainissement qui recueille toutes les données des services et, les met à la disposition du grand public, sous forme de cartes, synthèses et rapports téléchargeables en ligne : <https://services.eaufrance.fr/>.

- Le présent rapport doit être :
 - présenté en Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) : le 03 juillet 2025
 - présenté en Comité Syndical courant septembre 2025
 - transmis pour approbation à la Communauté d'Agglomération de Tulle, à Egletons, Espartignac et Uzerche avant le 31 décembre 2025
 - Saisi sur le site de SISPEA avant le 15/10/2025

I. Présentation générale du Syndicat

1. Périmètre et Fonctionnement du Syndicat

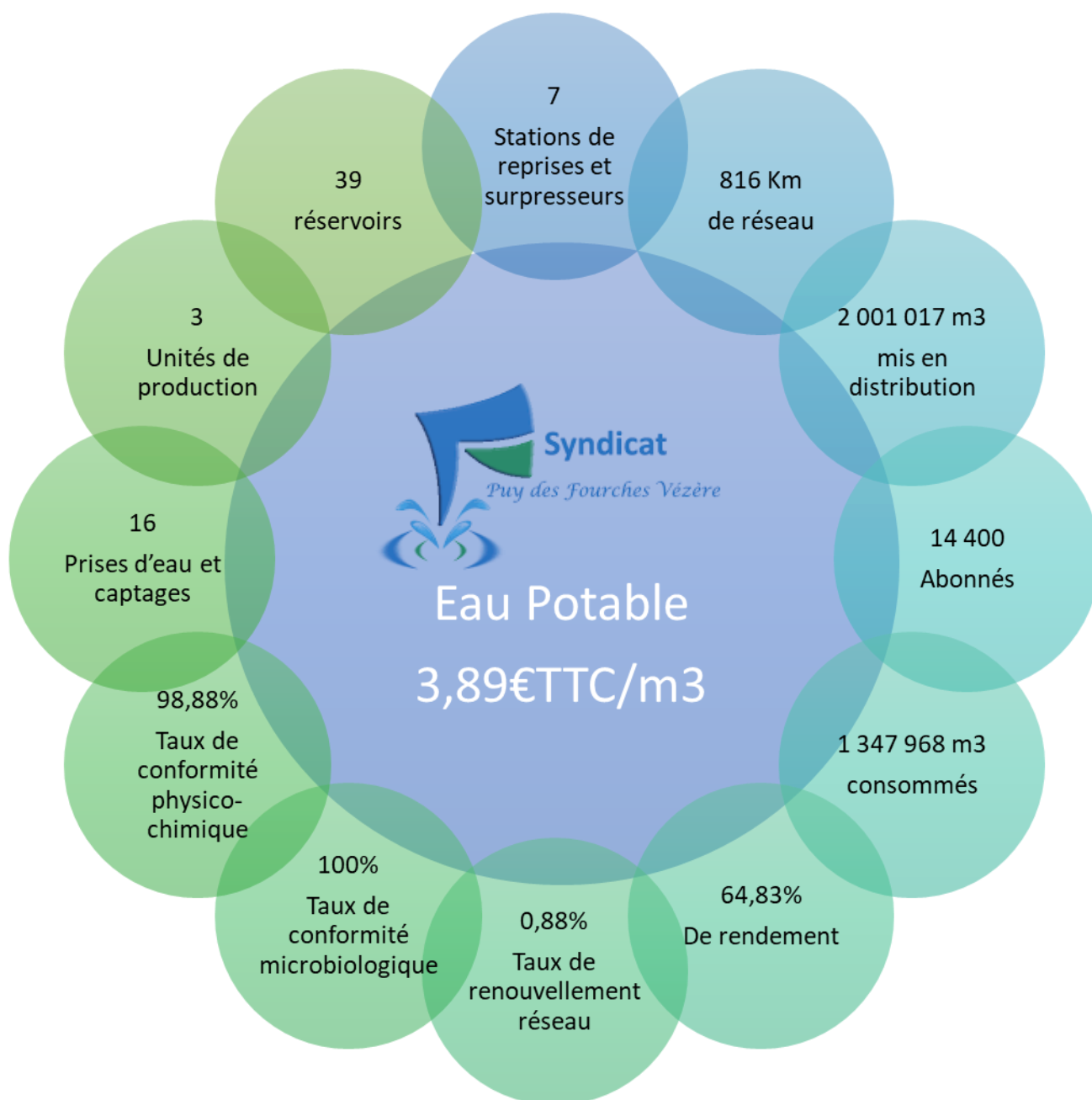
Le Syndicat Puy des Fourches-Vézère se situe en **Corrèze**. Le service est exploité en régie sauf, pour la commune d'Uzerche qui est en délégation de service Public (contrat avec SUEZ d'une durée de 15 ans du 01/01/2017 au 31/12/2031).

Indicateurs

	UDI Carderies	UDI Corrèze	UDI Montane	Uzerche (DSP Suez)	Indice consolidé*	Code fiche
INDICATEURS DESCRIPTIFS DU SERVICE						
Nombre d'habitants desservis	22 205	1 173	1 772	2 806	27 906	D101.0
Prix du service au 01/01/2024 (TTC) pour 120 m3	3.89			4.10	/	D102.0
Délai maximal d'ouverture des branchements	1			1	1	D151.0
INDICATEURS DE PERFORMANCE						
Indice d'avancement de protection de la ressource	80%80%	80%80%	80%80%	SO	80%80%	P108.3
Rendement du réseau de distribution (tenant compte du volume de service estimé)	62.33%	99.721%	63.44%	80.92%	65.60%	P104.3
Rendement primaire (volume comptabilisé / volume entrant)*100	62.07%	99.25%	62.50%	76.75%	64.81%	
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées (microbiologie)	100%	100%	100%	100%	100%	P101.1
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées (physico-chimie)	100%	100%	95.45%	100%	98.88%	P102.1
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (/1000 abonnés)	NC	NC	NC	0.12	NC	P151.1
Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements	100%	100%	100%	100%	100%	P152.1
Taux des réclamations écrites (/1000 abonnés)	1.552.23			20.34	3.823.59	P155.1
Taux de renouvellement des réseaux d'eau	1.34%	0%	0.37%	0.05%	0.82%	P107.2
Durée d'extinction de la dette	46.76			NC		P153.2
Montant d'abandon de créances (€/m3 facturés)	0.018			0.0022		P109.0
Taux d'impayés sur les factures d'eau	2.05%			1.5%	1.96%	P154.0

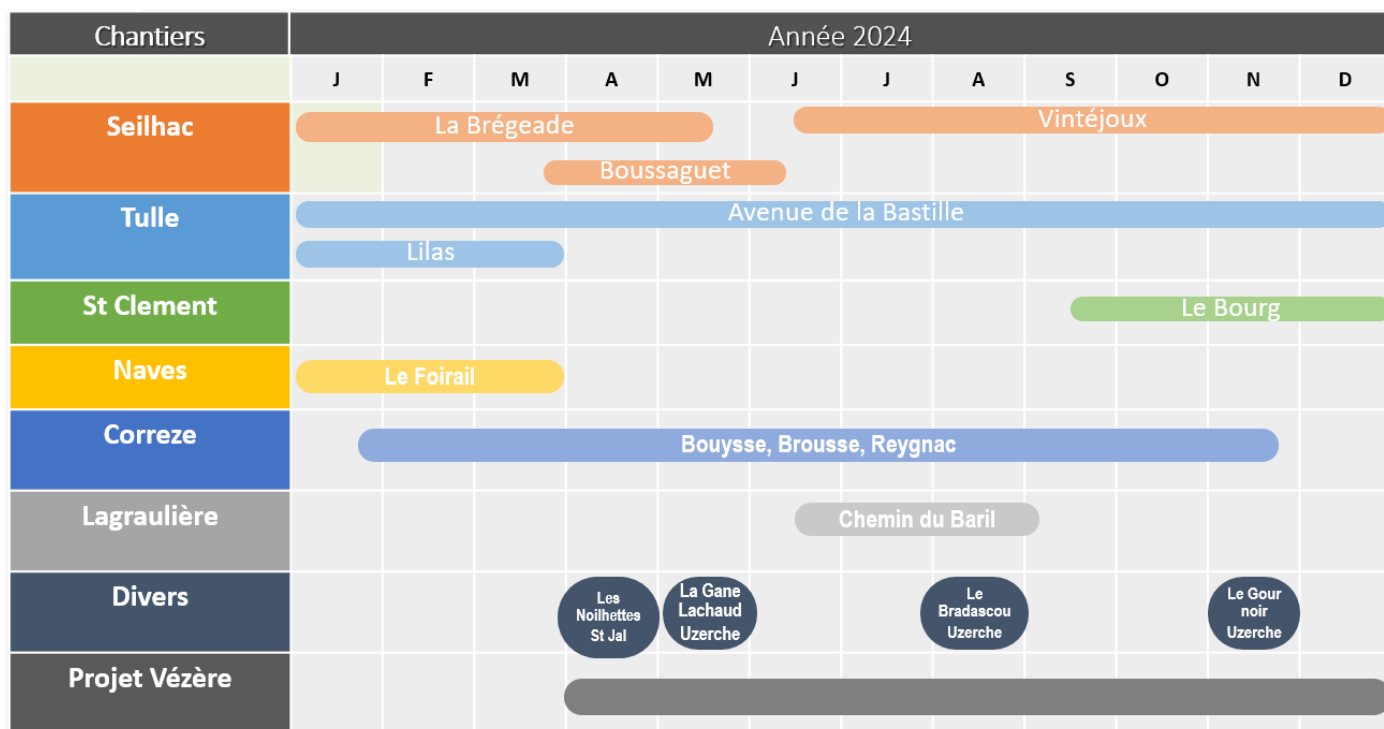
*indice consolidé = calculé à l'échelle de tout le service sans distinction de secteur

II. L'année 2024 en chiffres



III. Les faits marquants de cette année 2024

Cette année 2024 a été marquée par la réalisation de nombreux travaux de renouvellement sur l'ensemble du territoire et la poursuite du projet Vézère par la restructuration du réseau AEP du secteur Montane.



De plus à compter de 2025, les redevances perçues par les agences de l'eau, essentielles pour financer les actions de préservation de l'eau et des milieux aquatiques, font l'objet d'une révision dans le cadre de la loi de finances pour 2024.

Cette réforme poursuit plusieurs objectifs :

- Rééquilibrer progressivement les contributions entre les différents usagers de l'eau (domestiques, professionnels, agriculteurs...),
- Valoriser les efforts des collectivités pour leur bonne gestion patrimoniale, la performance de leurs ouvrages.
- Accompagner plus vite et plus fortement (aides et subventions) les territoires et les acteurs économiques face à l'urgence climatique.

Cette démarche contribue au déploiement du plan Eau annoncé par le président de la République le 30 mars 2023. Dans le cadre de cette réforme, trois nouvelles redevances sont créées pour répondre aux enjeux en matière de gestion de l'eau : sur la consommation d'eau potable, pour la performance des systèmes d'assainissement collectif et pour la performance des réseaux d'eau potable. Elles se substituent aux redevances existantes pour pollution de l'eau d'origine domestique et pour modernisation des réseaux de collecte.

Nous avons donc préparé cette mise en œuvre au cours de l'année 2024 sur plusieurs niveaux (logiciel, comptabilité, gestion clientèle, communication, finances...).

IV. Le patrimoine du Syndicat

2. Les ressources d'eau brute

Le Syndicat est alimenté par des ressources d'eaux brutes souterraines et superficielles en fonction des secteurs desservis :

Ressources superficielles :

- ◆ 1 prise d'eau superficielle sur la rivière Vézère (les Carderies)
- ◆ 1 prise d'eau superficielle sur la rivière Montane (Pont du Reix)

Ressources souterraines :

- ◆ Sur la commune de Corrèze :
 - 4 captages (Puy Bacou)
 - 2 captages (Auliat)
 - 3 captages (Puy de Rhodes)
 - 1 captage (Cayre 2)
 - 2 captages (Monteil)*

* Suite aux travaux sur Corrèze, abandon des captages du Monteil et réalimentation de l'unité de Bouysse par le réseau de l'ancien SIAEP de la Montane en Octobre 2024.

- ◆ Sur le secteur Montane :
 - 2 forages (Mons)
 - Source de la Graule
 - Source de Vitrac
 - Source du Monteil

L'indice d'avancement de la protection de la ressource en eau :

Cet indicateur traduit le niveau d'avancement de la démarche administrative et opérationnelle de protection des ressources d'eau brute. En effet, la réglementation impose la mise en œuvre de périmètre de protection autour des captages afin de les protéger notamment vis-à-vis d'éventuelles pollutions accidentelles.

L'indicateur est calculé pour chaque captage ou groupe de captages puis consolidé en pondérant les pourcentages obtenus par le volume produit ou acheté en gros à une autre collectivité (P 108.3).

Pour chaque captage du Syndicat l'indice de protection de la ressource en eau est **de 80%**.

Modalités de calcul :

Valeur de l'indice	Stade d'avancement de la démarche de protection
0%	Aucune action
20%	Études environnementale et hydrogéologique en cours
40%	Vis de l'hydrogéologue rendu
50%	Dossier recevable déposé en Préfecture
60%	Arrêté préfectoral
80%	Arrêté Préfectoral complètement mis en œuvre
100%	Arrêté Préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (P 108.3)

Code national	Nom du captage	Etat	Débit	Périm. protect. Code	Etat proc. Code	Délib. Date	Avis géologue Date	Recev. Date	D.U.P. Date	Indice
019000838	CHAMP LONG (BOURG DE VITRAC)	ACT	22	ON	TE	18/10/1994	11/01/1996	18/10/1994	20/01/2003	80 %
019000839	LE MONTEIL	ACT	2	ON	TE	18/10/1994	11/01/1996	18/10/1994	20/01/2003	80 %
019000843	LA GRAULE 1	ACT	89	ON	TE	18/10/1994	11/01/1996	18/10/1994	20/01/2003	80 %
019000844	LA GRAULE 2	ACT	89	ON	TE	18/10/1994	11/01/1996	18/10/1994	20/01/2003	80 %
019000845	LA GRAULE 3	ACT	89	ON	TE	18/10/1994	11/01/1996	18/10/1994	20/01/2003	80 %
019000847	LA MONTANE	ACT	113	ON	TE	20/02/1998	11/01/1996	20/02/1998	06/02/2003	80 %
019001189	AULIAT 1	ACT	10	ON	TE	29/08/1997	27/04/1990	29/08/1997	28/05/1999	80 %
019001190	AULIAT 2	ACT	10	ON	TE	29/08/1997	27/04/1990	29/08/1997	28/05/1999	80 %
019001193	PUY DE RHODES 3 (AMONT)	ACT	7	ON	TE	29/08/1997	08/01/1991	29/08/1997	28/05/1999	80 %
019001194	PUY DE RHODES 1 (AVAL)	ACT	7	ON	TE	29/08/1997	08/01/1991	29/08/1997	28/05/1999	80 %
019001198	CAYRE 1	ACT	3	ON	TE	29/08/1997	27/04/1990	29/08/1997	28/05/1999	80 %
019001208	PUY BACOU 1	ACT	8	ON	TE	29/08/1997	27/04/1990	29/08/1997	28/05/1999	80 %
019001209	PUY BACOU 3	ACT	8	ON	TE	29/08/1997	27/04/1990	29/08/1997	28/05/1999	80 %
019001210	PUY BACOU 4	ACT	7	ON	TE	29/08/1997	27/04/1990	29/08/1997	28/05/1999	80 %
019001211	PUY BACOU 2	ACT	7	ON	TE	29/08/1997	27/04/1990	29/08/1997	28/05/1999	80 %
019001795	PUY DE RHODES 2 (MEDIAN)	ACT	6	ON	TE	29/08/1997	08/01/1991	29/08/1997	28/05/1999	80 %
019003013	AULIAT 3	ACT	40	ON	TE	20/04/2011	04/02/2011	20/04/2011	02/12/2011	80 %
019003885	FORAGE DE MONS GARE F2	ACT	35	ON	TE	12/07/2013	27/06/2013	12/07/2013	14/11/2014	80 %
019003886	FORAGE DE MONS GARE F4	ACT	35	ON	TE	12/07/2013	27/06/2013	12/07/2013	14/11/2014	80 %
019004413	LES NOUVELLES CARDERIES	ACT	9420	ON	TE	23/07/2015	07/08/2015	23/07/2015	28/06/2016	80 %
Indice consolidé /UGE										80,0 %

UDI	Ressource	Avancement des périmètres de protection	Volumes produits ou achetés en gros (ramenés sur année civile)	Avancement de la protection
Les Carderies (Uzerche)	Prise d'eau des Carderies (Vézère)	DUP en du 28/06/2016	2 100 799 [CL1] m3	80% [CR2]
Puy de Feyt (Corrèze)	Captages de Puy Bacou (1, 3 à 4) [CR3]	DUP du 28/05/1999	35 205 [CL4] m3	80 %
	Captages d'Auliat (1 à 3)	DUP du 28/05/1999 (1 et 2) DUP du 02/12/2011 (3)	42 504 [CL5] m3	80 %
	Captages Puy de Rhodes (1 à 3)	DUP du 28/05//1999	0 m3 [CL6]	80 %
	Captage du Cayre 2 [CR7]	DUP du 28/05/1999	0 [CL8] m3	80 %
Réservoir Bouysse (Corrèze)	Captages du Montell (1 à 3)	DUP du 28/05/1999	4 651 [CL9] m3	80 %
Montell	Captages du Montell	DUP du 20/01/2003	124 [CL10] m3	80%
Réservoir de Vitrac	Captage de Champlong (Vitrac)	DUP du 20/01/2003	42 316 m3	80%
Pont de Reix	Captages de la Graule (1 à 3)	DUP du 20/01/2003 modifiée le 27/08/2003 (1 et 2)	89 133 [CL11] m3	80%
	Forages Mons [CR12] F2-F4	DUP du 14/11/2014	24 930 [CL13] m3	80%
	Prise d'eau dans Montane	DUP de 2003 (prise eau HS) et pas de DUP pour prise d'eau utilisée	49 987 m3	80%
Indice consolidé 2023 (P108.3)			2 386 649 m3	80% [CR14]

86-3. Les stations de production d'eau potable

Le Syndicat est doté de **3 usines** de production d'eau potable :

USINE DE PRODUCTION D'EAU	TYPE DE TRAITEMENT	Capacité Maximale
STATION DES CARDERIES (Uzerche) 	Traitement physico-chimique complet Affinage UF Désinfection	550 m ³ /h Soit 11 100 m ³ /j sur 22h00
STATION DE FEYT (Corrèze) 	Neutralisation Désinfection	30 m ³ /h
STATION DU PONT DE REIX (Vitrac) 	Traitement complet Neutralisation Désinfection	70 m ³ /h

88.4. Les ouvrages de stockage et de reprise

48 ouvrages pour une capacité totale de **22 150m3** sont présents sur le territoire du Syndicat. Dans le cadre du projet Vézère, un réservoir au Puy de la Buse (commune de Vitrac sur Montane) et d'une station de pompage à Orliaguet (commune de Gimel les Cascades) sont en cours de construction.

		Nombre ouvrages en service	Capacité (m3)
DIST- Réservoirs semi enterrés	TULLE	7	8000
	SEILHAC	1	75
	LAGRAULIERE	2	220
	ST-CLEMENT	1	10
	NAVES	3	980
	CORREZE	6	700
	VITRAC	5	385
	ST MARTIAL	4	500
DIST- Réservoirs sur tour	VITRAC	1	500
	CORREZE	1	500
DIST- Station traitement & pompage	VITRAC	1	300
	TULLE	2	70
	CORREZE	3	110
PRODUCTION	SEILHAC	1	5000
	UZERCHE	2	2030
DSP - UZERCHE	UZERCHE	8	2770
Total		48	22 150m3

89.5. Les réseaux d'adduction d'eau

Le linéaire de réseau :

Secteurs et Communes	Linéaire de réseau
SEILHAC	184 km
ST JAL	
LAGRAULIERE	
ST CLEMENT	47 km
NAVES	89 km
TULLE	175 km
CORREZE	58 km
SECTEUR MONTANE (Communes de St Priest de Gimel, St Martial de Gimel, Eyrein, Vitrac sur Montane et une partie de Corrèze)	184 km
UZERCHE	79 km
TOTAL	816 km

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau :

Cet indice permet d'évaluer le niveau de connaissance des réseaux d'eau potable et d'assurer de la qualité de la gestion patrimoniale (IP103.2).

Modalités de calcul (entre 0 et 120 points) :

	TERRITOIRE DU SPDFV (exploité en régie)	UZERCHE (DSP)
Partie A: Plan des réseaux (15 points)		
10 points: Existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable	10	10
5 points: Définition d'une procédure de mise à jour des plans des réseaux	5	5
Partie B : Inventaire des réseaux (30 points)		
10 points: Existence d'un inventaire des réseaux et procédure de mise à jour sur + 50 %	10 3	10
5 points max: 1 point supplémentaire par tranche de +10% de linéaire renseigné soit 5 points si 95%	<u>3</u>	5
10 points: Date ou période de pose des canalisations sur + de 50%	10 1	10
5 points max: 1 point supplémentaire par tranche de +10% de linéaire renseigné soit 5 points si 95%	<u>1</u>	5
Partie C: Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points)		
10 points: Localisation des ouvrages annexes (vannes, ventouses, purges,)	10	10
10 points: Existence et mise à jour au moins annuelle de l'inventaire des équipements sur les ouvrages de stockage et de distribution	10	10
10 points: Localisation des branchements sur le plan des réseaux	10	10
10 points: Caractéristiques des compteurs (réf. du carnet métrologique, date pose)	0	10
10 points: Localisation et date des recherches de fuites + nature des réparations	0	10
10 points: Localisation des autres interventions (purges, réparations,)	10	10
10 points: Existence et mise en œuvre d'un Programme Pluriannuel de renouvellement des canalisations (à minima sur 3 ans)	10	0
5 points: Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins 50% du réseau (temps de séjour et capacités de transfert des réseaux)	5	0 5
Nombre total de points 2023 P 103.2B (/120)	94	10510



Attention : Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis. Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

90-6. Les branchements

Le taux de respect du délai maximal des ouvertures des branchements :

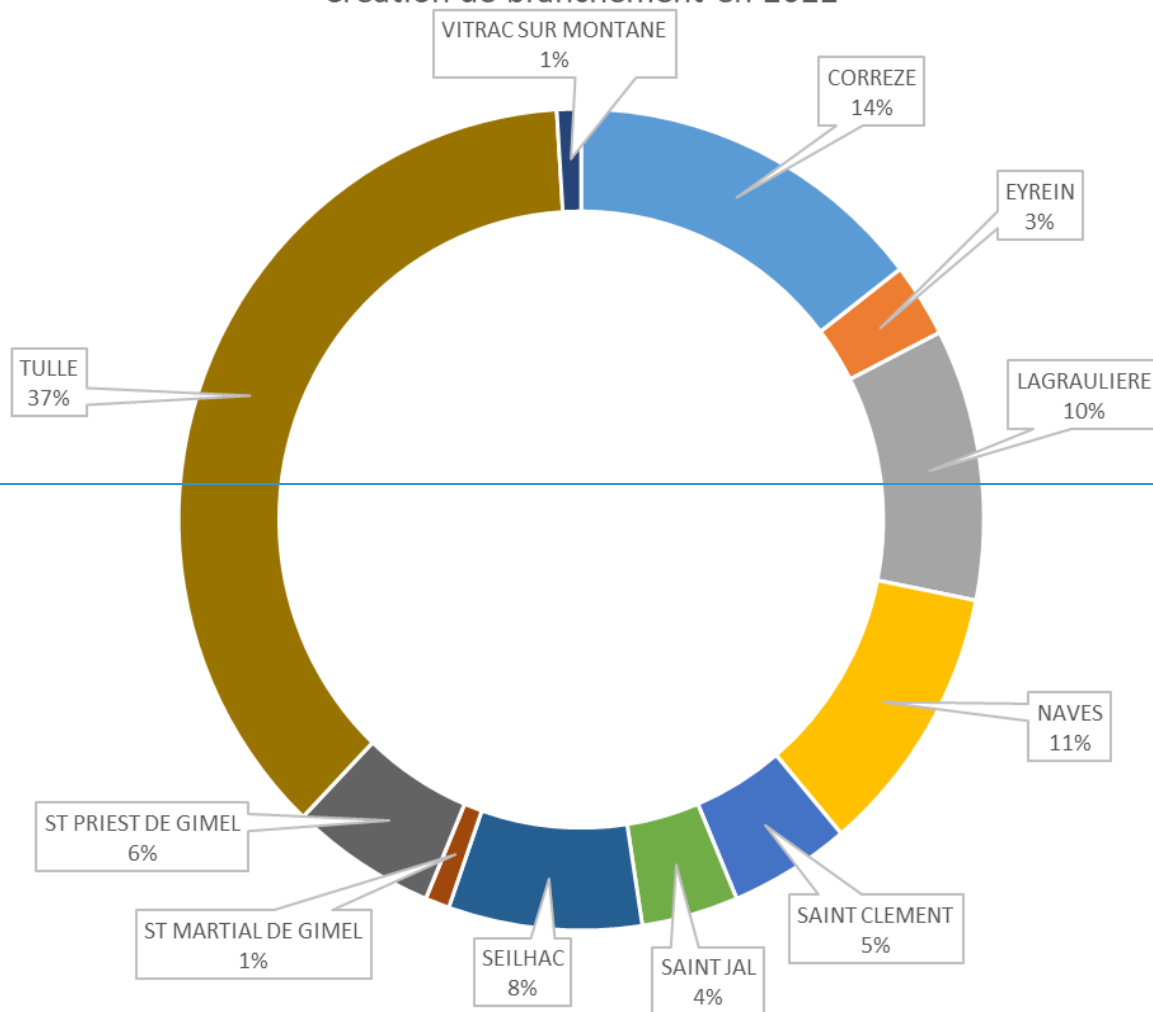
Le délai d'ouverture de branchement est de 1 journée, ce délai est tenu grâce au service d'astreinte joignable 24h/24 et 7j/7.

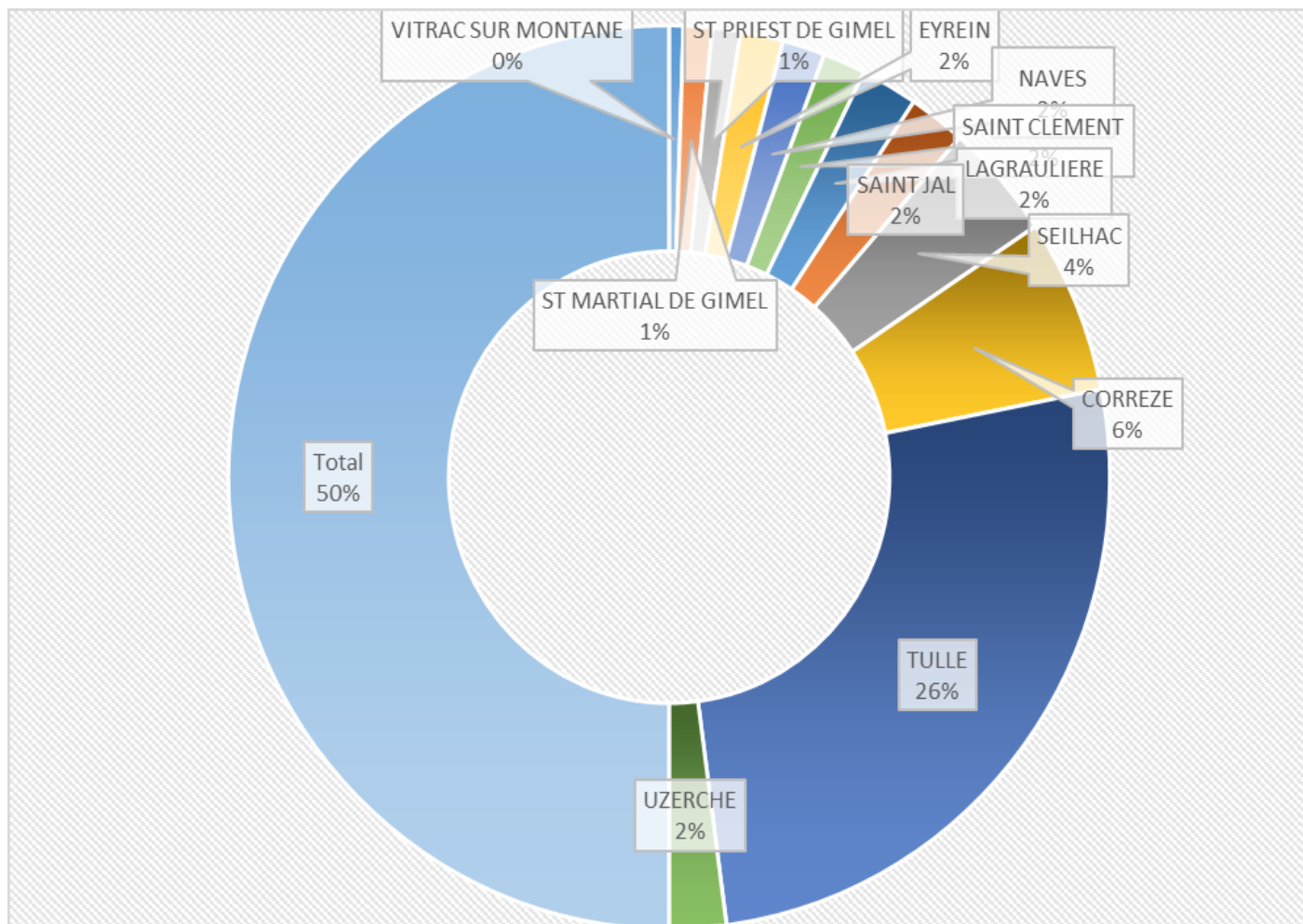
Le Syndicat dispose de 15 912 branchements dont 1721 sur Uzerche.

En 2023, première année de fonctionnement du Syndicat dans sa configuration actuelle, cet indicateur n'a pu être suivi. Par ailleurs, le Syndicat dispose d'un règlement de service validé en Conseil Syndical en date du 15 décembre 2022 et mis en place au 1^{er} janvier 2023. [CR15]

96 branchements ont été
créés en 2024² sur le
territoire

Création de branchement en 2022





Le taux de réclamation :

Sur le territoire du Syndicat (hors DSP) en 2024, 12 réclamations ont été enregistrées soit, un taux pour 1000 abonnés à 1.55.

Calcul SPDFV : $(20/12955)*12871)*1000$

Contestation de consommation		12	
Remboursement analyse ARS		1	
Demande de dédommagement		6	
Compteur général non facturé		1	
Réclamation facture		Réclamation qualité eau	
Augmentation des tarifs	2	Qualité de l'eau potable "Avenue Malaquin"	4
Consommation anormale	5	Température eau	1
Contestation d'index	4		
Demande de résiliation pour insatisfaction	1		
Erreur d'adressage	2		
Exonération de la facturation d'eau potable	2		
Facturation surestimée	1		
Insatisfaction sur suivi de facturation	1		
Prélèvement non autorisé	1		
Qualité des relèves de compteur	1		
Relance pour impayé	2		
Surestimation de la consommation	2		
Total	24	Total	5

Pour Uzerche en DSP en 2024, 35 réclamations ont été enregistrées soit, un taux pour 1000 abonnés à 20.3.

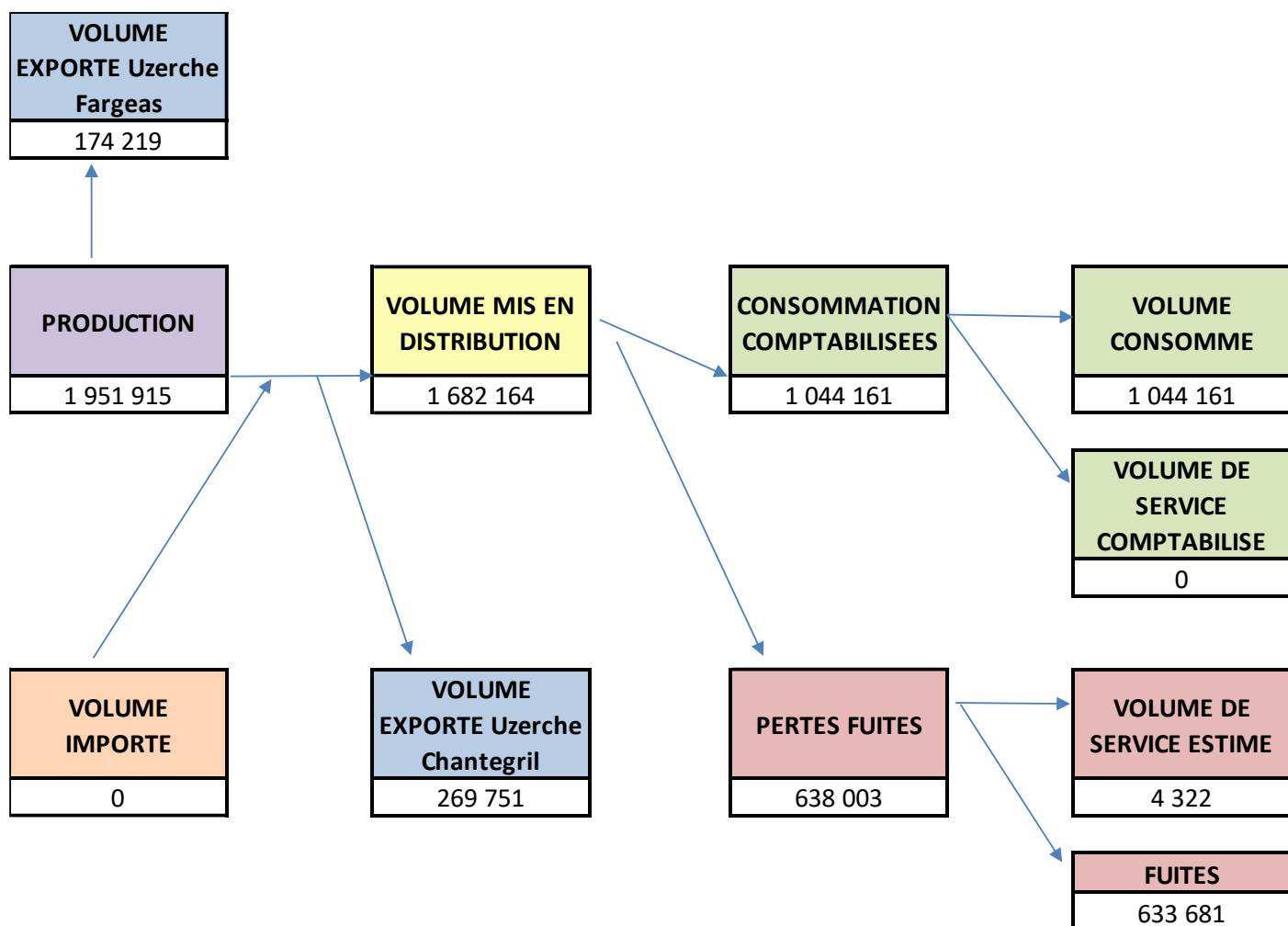
Calcul DSP : $(31/12955)*1520)*1000$

V. Les indicateurs quantitatifs

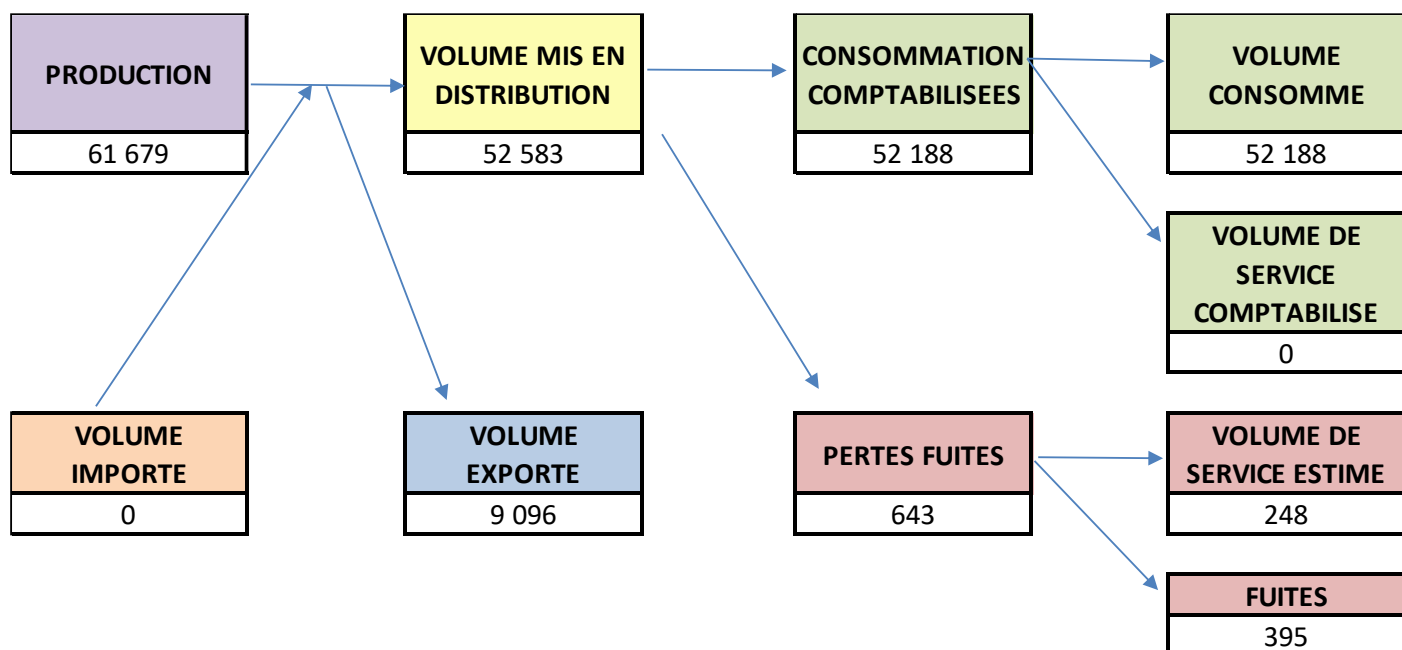
91-7. Le bilan des volumes

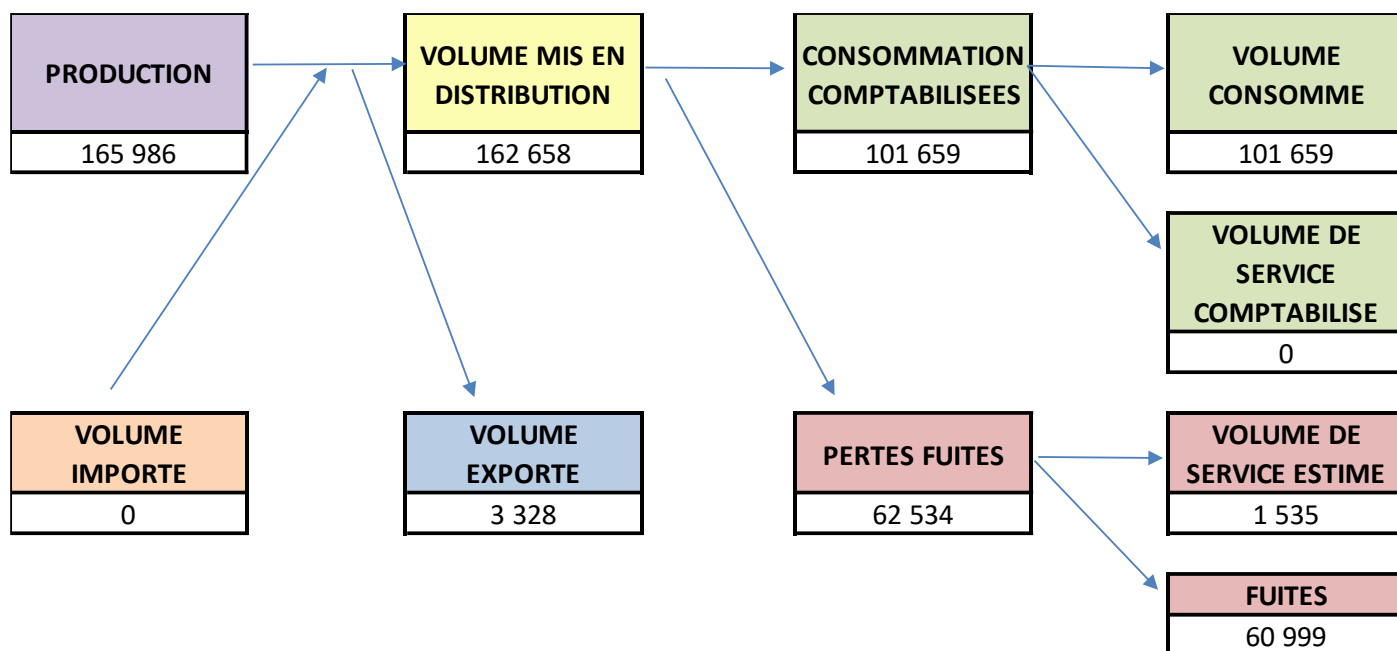
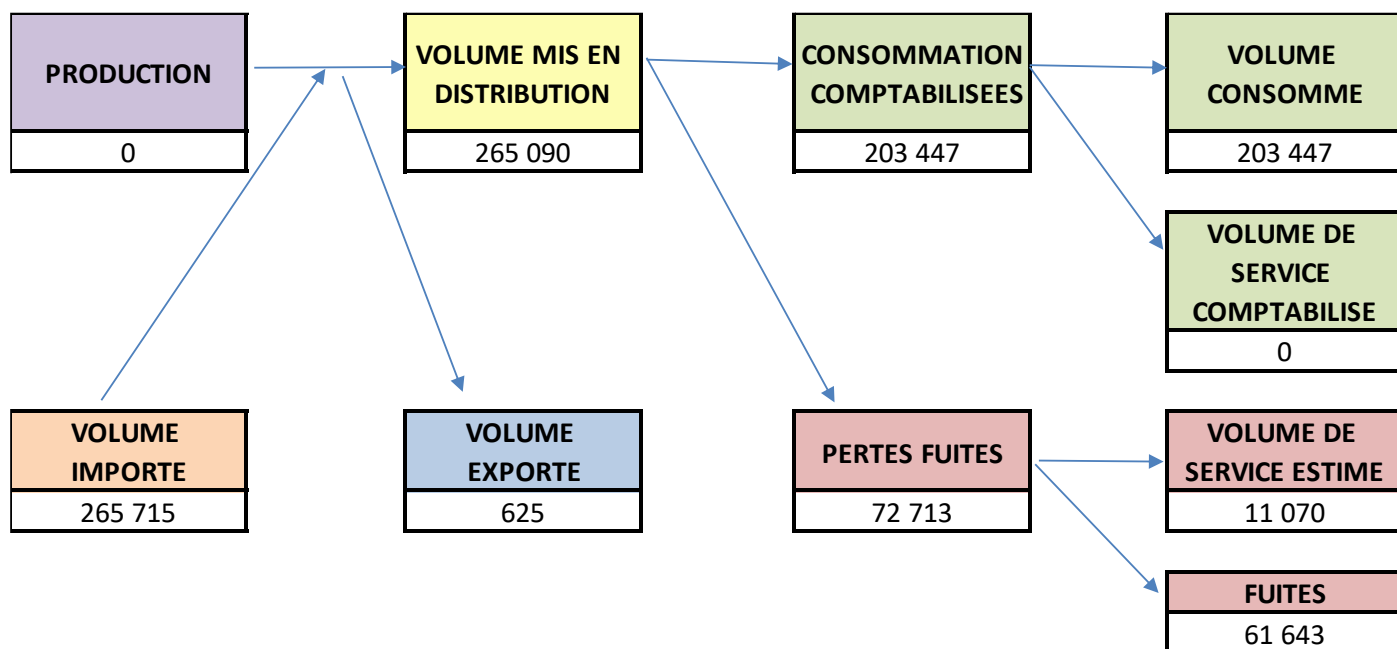
Réf	Volume en m3 sur 365 jours	UDI Carderies	UDI Corrèze	UDI Secteur Montane	DSP Uzerche	TOTAL
	Volume prélevé	2 058 643	63 551	166 466		2 288 660
V1	Volume produit	1 951 915	61 459	165 986		2 179 360
V2	Volume importé	0	0	0	265 715	265 715
V3	Volume exporté	269 751	9 096	3 328	625	282 800
V4	Volume mis en distribution	1 682 164	52 363	162 658	265 090	2 162 275
V7	Volume comptabilisé	1 044 161	52 188	101 659	203 447	1 362 597
V9	Volume de service comptabilisé	0	0	0	0	0
V8	Volume de service estimé	4 322	248	1 535	11 070	17 175
	Nombre de jours de période de relève	324	300	327	366	329
V5	Pertes et fuite (V de service estimé + fuite)	633 681	395	60 999	61 643	795 576
	Volume dégrevés aux abonnés	8 176			0	8 176
	Rendement % = (V comptabilisé / V mis en distribution) *100	62.07%	99.25%	62.79%	76.75%	64.83%

UDI Carderies



UDI Corrèze



UDI MontaneUDI Uzerche



92-8. Le rendement et indices des réseaux de distribution

	UDI CARDERIE	UDI Corrèze	UDI Secteur Montane	Uzerche	Total
LINEAIRE DE RESEAUX (km)	495	58	184	79	816
Nombre d'abonnés au 31/12/2024 (U)	10 922	622	1 283	1524	14 391
Nombre abonné par km de réseau (ab/km)	22	11	7	19	18
RENDEMENT PRIMAIRE (V comptabilisé) / (V mis en distribution) × 100	62.07%	99.25%	62.79%	76.75%	64.83%
Indice linéaire de consommation ILC (m3/km/j) 2024 P105.3 (V7+V3)/(365 x linéaire de réseau))	5.78	2.47	1.51	7.06	4.71
Indice linéaire des volumes non comptés ILV (m3/km/j) 2024 P106,3 ((V4-V7)/(365 x linéaire de réseau))	0.16	0.002	0.13	0.11	0.14
Indice linéaire de pertes ILP (m3/km/j) 2024 P106,4 ((V4-V6)/(365 x linéaire réseau))	3.53	0.02	0.91	2.14	2.56
Rendement minium à avoir suivant décret n°2012-97 du 27.01.2012 (%) : 65% + Indice Linéaire de Consommation (I.L.C) /5	66.16%	65.49%	65.30%	66.41%	65.94%

Le rendement du décret « fuites » :

Seuils de rendement fixés dans le [décret n°2012-97 du 27.01.2012](#)

◆ Rendement minimum 1 (RM1) = 85%

◆ OU rendement minimum 2 (RM2) = 65% + Indice Linéaire de Consommation (I.L.C) /5

Avec $I.L.C = (V \text{ consommé autorisé} + V \text{ vendu en gros}) / \text{longueur du réseau de desserte} / 365 \text{ jrs}$

Indice linéaire de perte :

TYPE DE RESEAU		RURAL	INTERMEDIAIRE	URBAIN
	Nombre d'abonnés /km	<25	<50	>=50
Indice linéaire de perte	Bon	<1,5	<3	<7
	Acceptable	1,5 à 2,5	3 à 5	7 à 10
	Médiocre	2,5 à 4	5 à 8	10 à 15
	Mauvais	>4	>8	>15

UDI Carderie = type rural médiocre

UDI Corrèze = type rural bon

UDI Montane = type rural bon

UDI UZERCHE = type rural acceptable

**Attention :**

Bien mettre en parallèle la réalité du terrain, la notion de rendement, et d'ILP.

A noter, que les rendements sont en progression et supérieurs ou très proche (< de 5%) des références imposées par le décret.

VI. Les indicateurs qualitatifs

93.9. Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées

Cet indicateur permet d'apprécier la qualité de l'eau potable distribuée, au titre du contrôle sanitaire réglementaire réalisé par l'Agence Régionale de Santé (A.R.S) de Corrèze, par rapport aux limites de qualité fixée dans la réglementation ([Arrêté du 11 janvier 2007](#)). Les bilans ARS des différentes unités de distribution sont jointes au présent rapport.

Méthode de calcul :

◆ **P 101.1** = Nombre de prélèvements bactériologiques conformes aux limites de qualité / nombre total de prélèvements bactériologiques réalisés au cours de l'année * 100

◆ **P 102.1** = Nombre de prélèvements physicochimiques conformes aux limites de qualité / nombre total de prélèvements physico-chimiques réalisés au cours de l'année * 100

		UDI Carderies	UDI Corrèze		UDI Secteur Montane			UDI Uzerche
			Bouysse	Corrèze Bourg	Vitrac Bourg	Vitrac Monteil	Réseau principal	
Taux conformité microbiologie P101,1	%	100,00	100	100	100	100	100	100,00
Taux conformité paramètres physico chimique P101,2	%	100,00	100	100	100	100	90.00	100,00
Nombre de prélèvements microbiologique réalisés	U	56	0	9	9	3	9	4
Prélèvement microbiologique non conforme	U	0	0	0	0	0	0	0
Nombre de prélèvements paramètres physico-chimique réalisés	U	56	0	9	9	3	10	2

Prélèvement physico-chimique non conforme	U	0	0	0	0	0	1	0
--	---	---	---	---	---	---	---	---

Les travaux

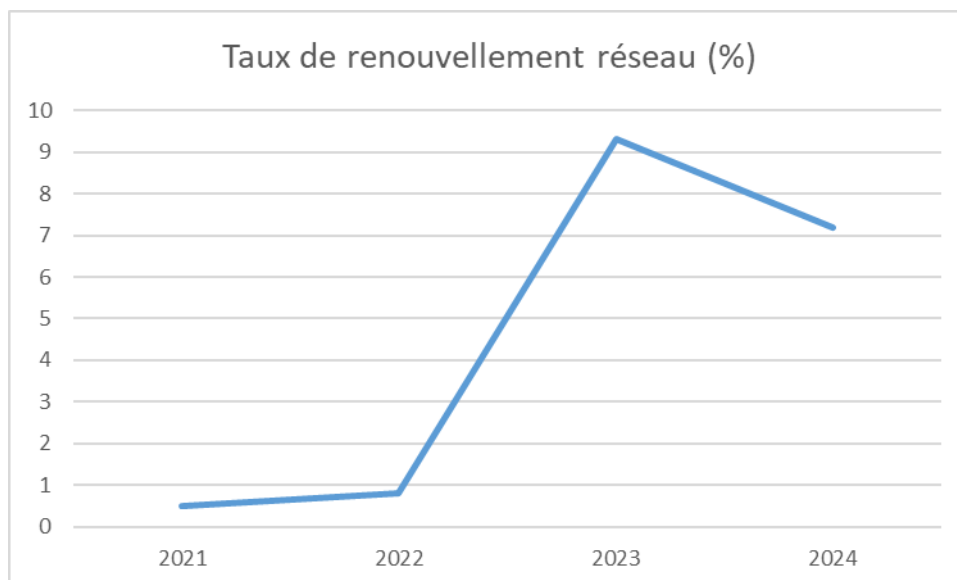
94.10. Linéaire des réseaux d'eau potable renouvelés

En 2024, plus de 7.2km de réseaux ont été renouvelés soit un taux de renouvellement de 0.88% sur l'ensemble du Syndicat.

	Nom Commune	Travaux subventionnés		Nom de la voie	Nature des travaux	Nature des réseaux	Linéaire (ml)	Diamètre (mm)
		Appel à projet AE Adour Garonne	Conseil Départemental					
	TULLE	30%	10%	Bd des Lilas	Renouvellement canalisation et branchements	Fonte	420	100mm
	SEILHAC			La Brégeade	Renouvellement canalisation et branchements	PVC	250	63mm
							55	125mm
	SEILHAC	30%	10%	Vintejou	Renouvellement canalisation et branchements	PVC	210	63mm
							1060	90mm
							460	125mm
	SEILHAC	30%	10%	Boussaguet	Renouvellement canalisation et branchements	PVC	245	63mm
						PEHD	110	40mm
	ST CLEMENT	50,00%		Bourg	Renouvellement canalisation et branchements	PVC	780	110mm
							65	63mm
	LAGRAULIERE			Chemin du Baril	Renouvellement canalisation et branchements	PVC	6	63mm
							145	90mm
	ST JAL			Les Noilhettes	Extension canalisation et branchements	PVC	51	63mm
	UZERCHE			Le Gour Noir	Extension canalisation et branchements	PEHD	200	32mm
	UZERCHE			Le Bradascou	Extension canalisation et branchements	PVC	60	63mm
	UZERCHE			La Gane Lachaud	Extension canalisation et branchements	PVC	170	110mm
Restructuration projet Vézère	NAVES	45,81%	10%	Vimbelle / Puy de Cueille / Rte de Vimbelle	Renouvellement canalisation et branchements	PVC	2000	90mm
						PEHD	227	40mm
	ST PRIEST	65%	15%	Rue des Mésanges / Rue des Chardonnerets / Rue des Tourterelles	Renouvellement canalisation et branchements	PVC	472	63mm
	ST PRIEST	65%	15%	RD 1089 / Rte des Bruyères / Rte des Etangs	Renouvellement canalisation et branchements	PVC	140	125mm
	ST PRIEST	65%	15%	Traversées RD 1089	Renouvellement canalisation et branchements	PVC	73	63mm / 125mm

Commune	Linéaire total (km)	Linéaire renouvelé (km)	Taux
TULLE	175	0,42	0,24%
SEILHAC	80	2,39	2,99%
SAINT CLEMENT	47	0,845	1,80%
NAVES	89	2,227	2,50%
LAGRAULIERE	60	0,151	0,25%
MONTANE (St Priest)	184	0,685	0,37%
ST JAL	44	0,051	0,12%
UZERCHE	79	0,43	0,54%

2024	Linéaire total (km)
	7,2
2023	Linéaire total (km)
	9,3
2022	Linéaire total (km)
	0,8
2021	Linéaire total (km)
	0,5



Réservoir du Puy de la buse
Avril 2024



Réservoir du Puy de la Buse
Juin 2024



Station de reprise d'Orliaguet
Juillet 2024



Station de reprise d'Orliaguet
Novembre 2024



95.11. Taux de renouvellement des réseaux et autres ouvrages

Cet indicateur permet de compléter l'information sur la qualité de la gestion du patrimoine enterré constitué par les réseaux d'eau potable, en permettant le suivi du programme de renouvellement défini par le service.

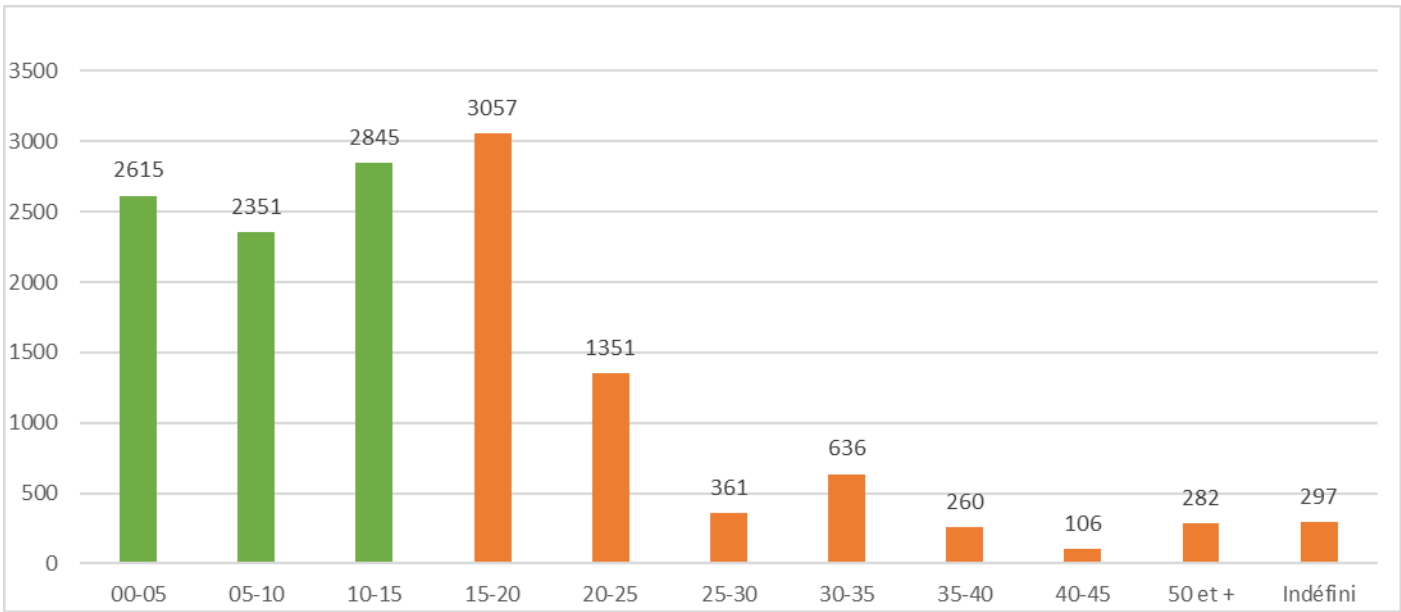
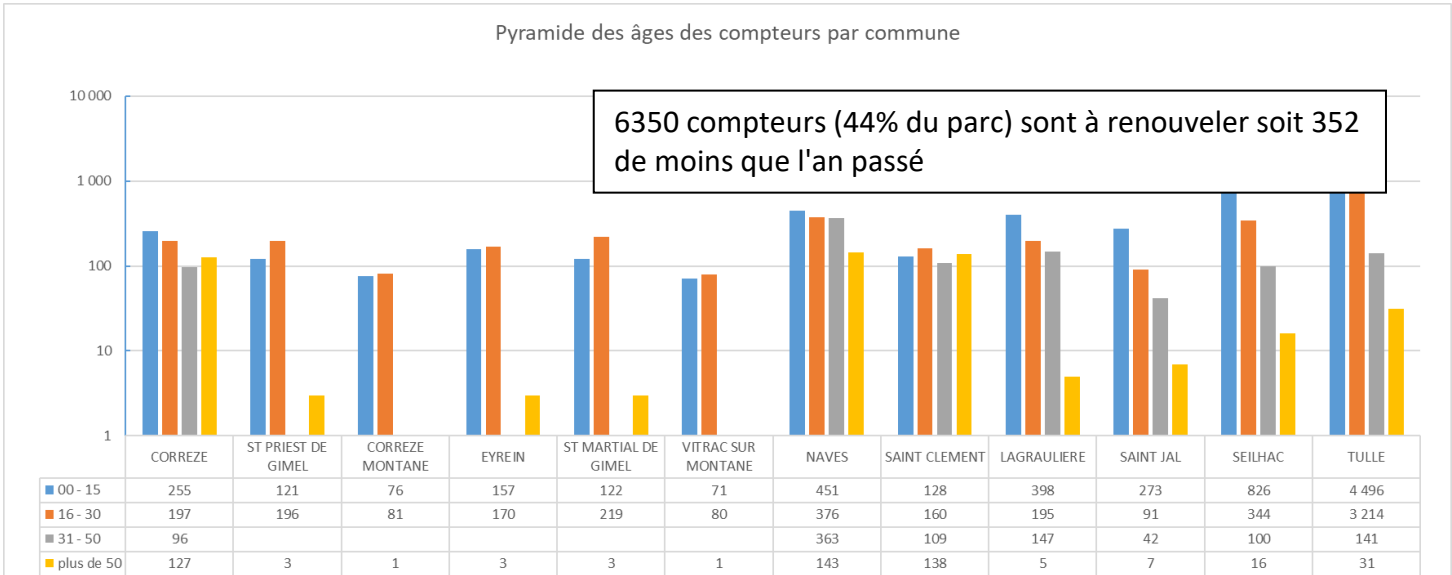
Modalités de calcul :

♦ P 107.2 = Linéaire de réseau moyen renouvelé sur les 5 dernières années / linéaire total du réseau

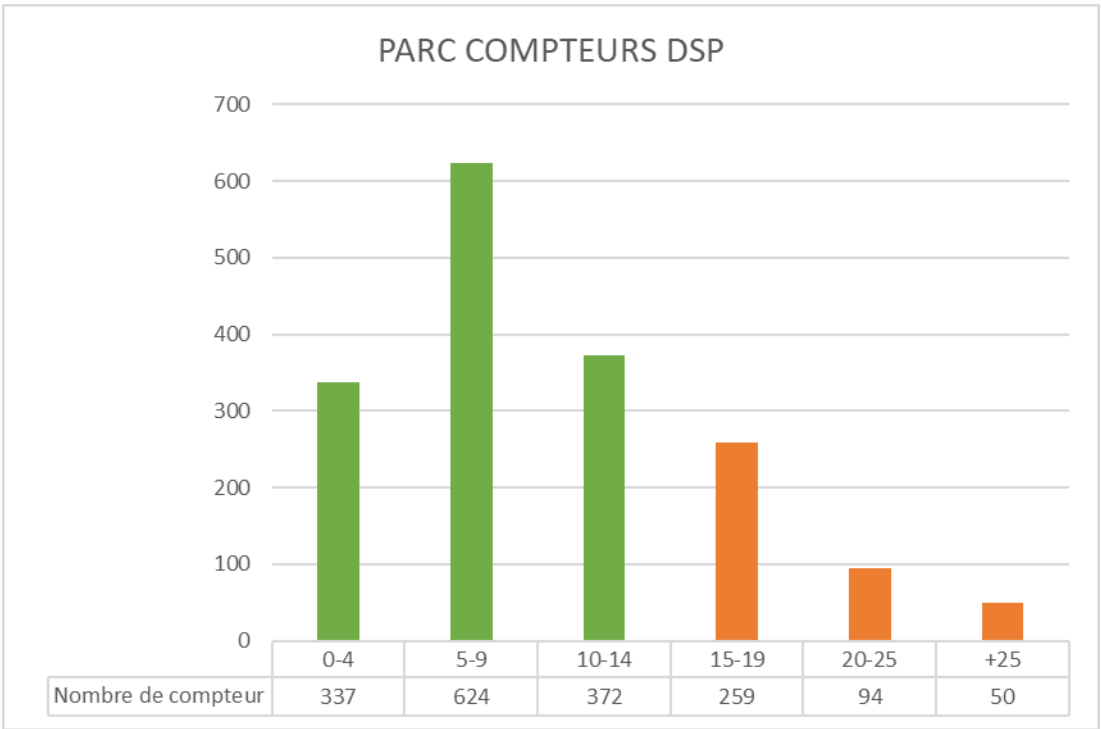
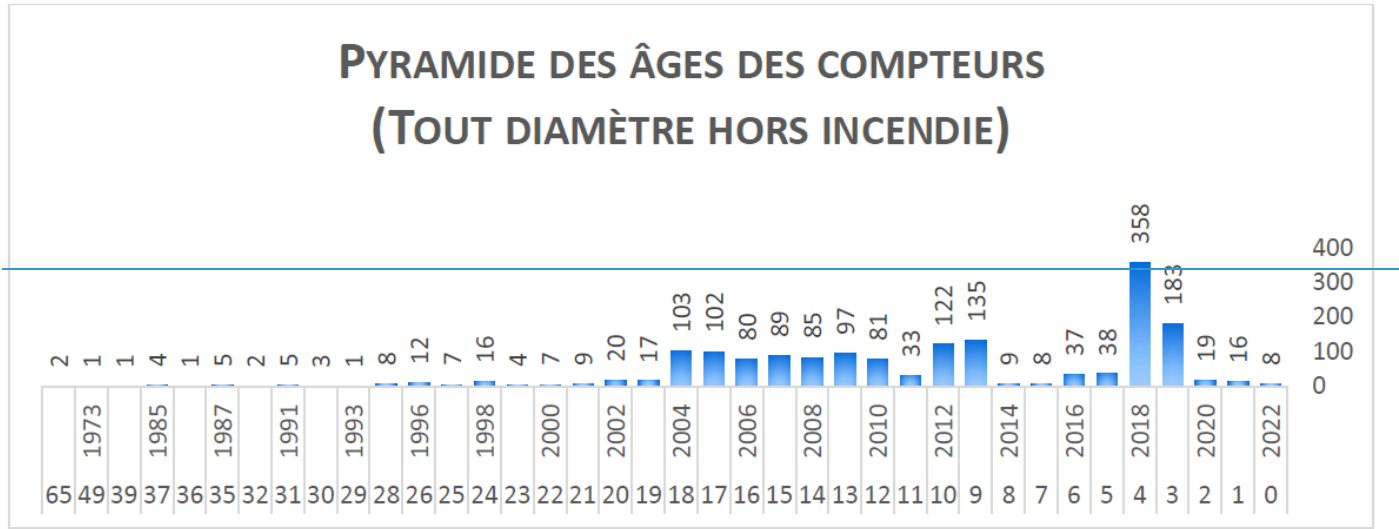
Désignation	Unité	UDI CARDERIES						UDI CORREZE	UDI MONTANE	UDI UZERCHE	TOTAL
		NAVES	SEILHAC	ST JAL	LAGRAULIERE	ST CLEMENT	TULLE				
Réseaux	km	89	184			47	175	58	184	78	815
Branchement	U	23	53		10	30	30		19		165
Compteurs	U	1 341	1 255	433	769	570	7 773	687	1 328	1 738	15 894
Renouvellement compteurs	U	91	49	6	21	7	437	55	32	136	834
Renouvellement réseau	km	2.227	2.39	0	0.151	0.845	0.42	0	0.685	0.430	7.148
Taux renouvellement réseau	%	2.5%	2.99%	0%	0.25%	1.8%	0.24	0%	0.37%	0.54%	0.88%

96.12. Les compteurs

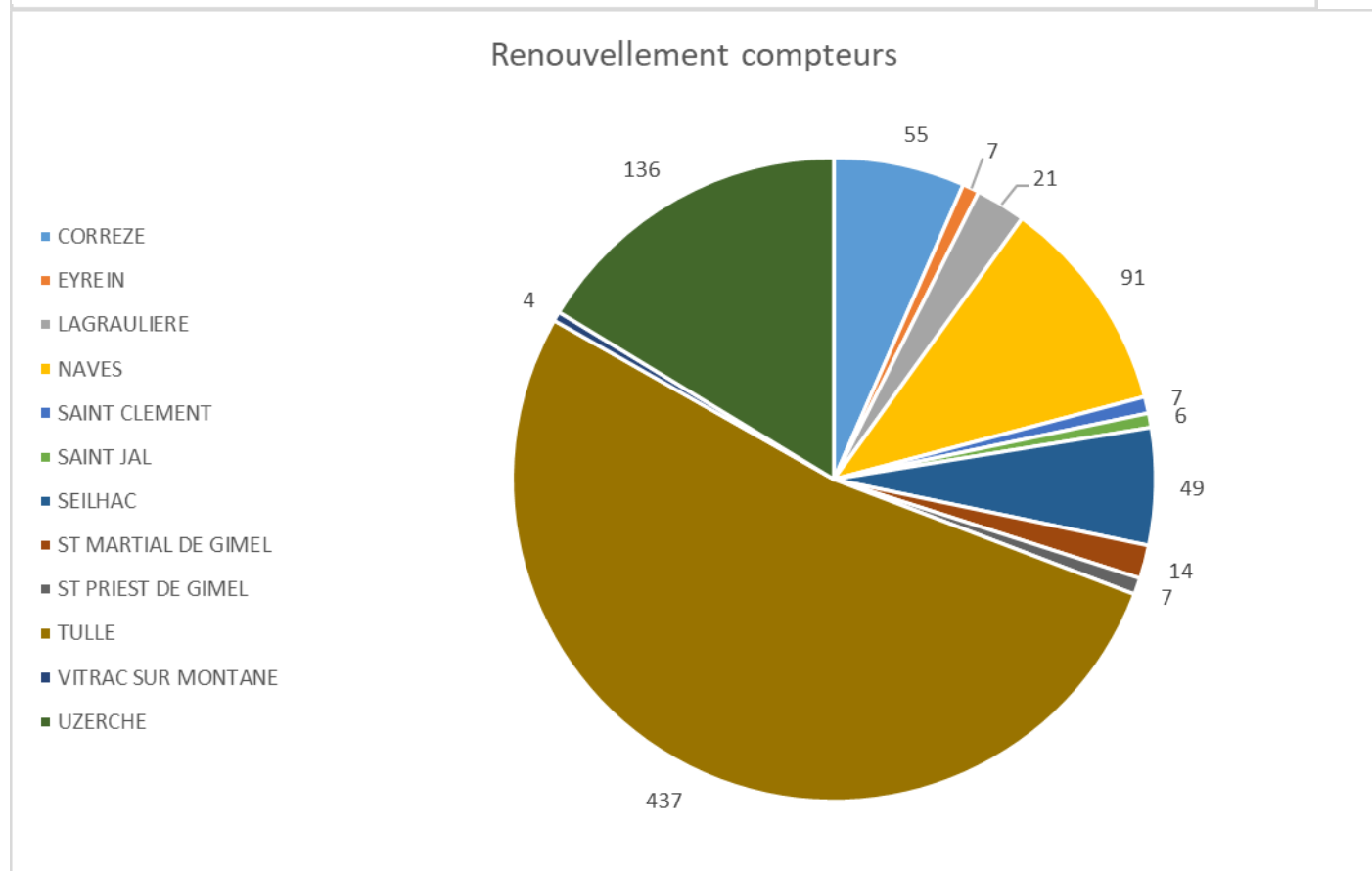
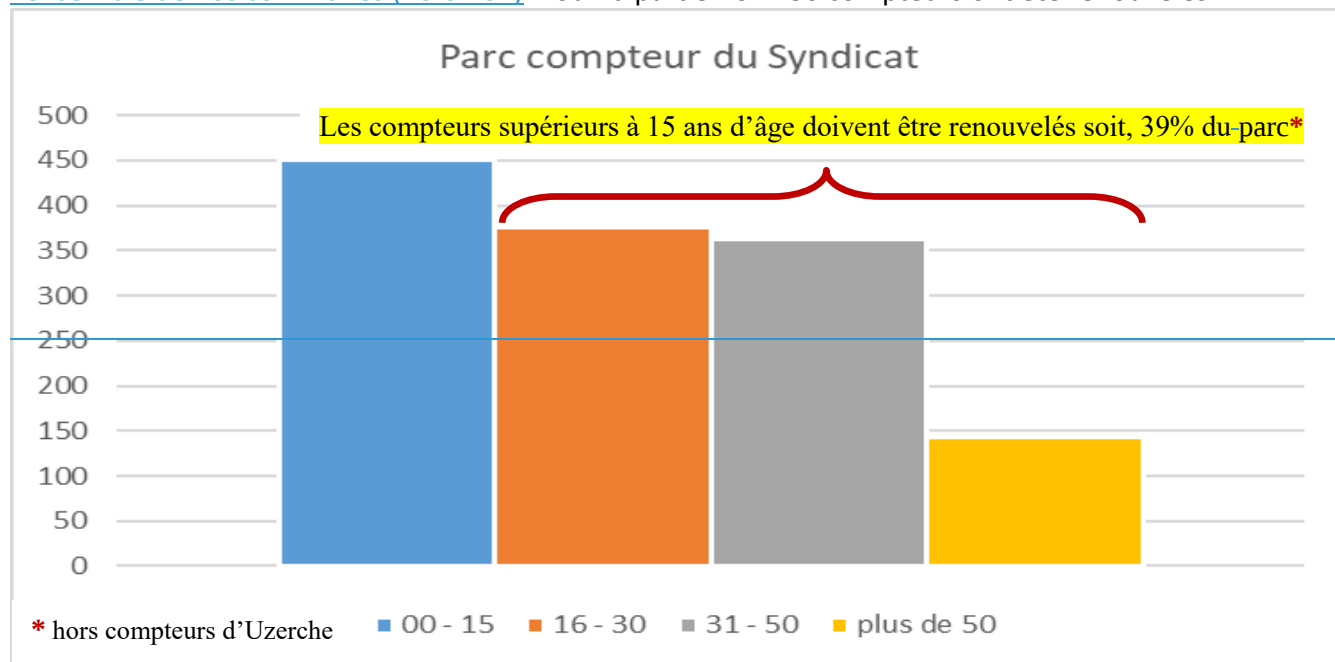
Le parc compteur du Syndicat (partie régie) est composé de 14 064175 compteurs sur le syndicat (hors DSP) qui se répartissent de la manière suivante :



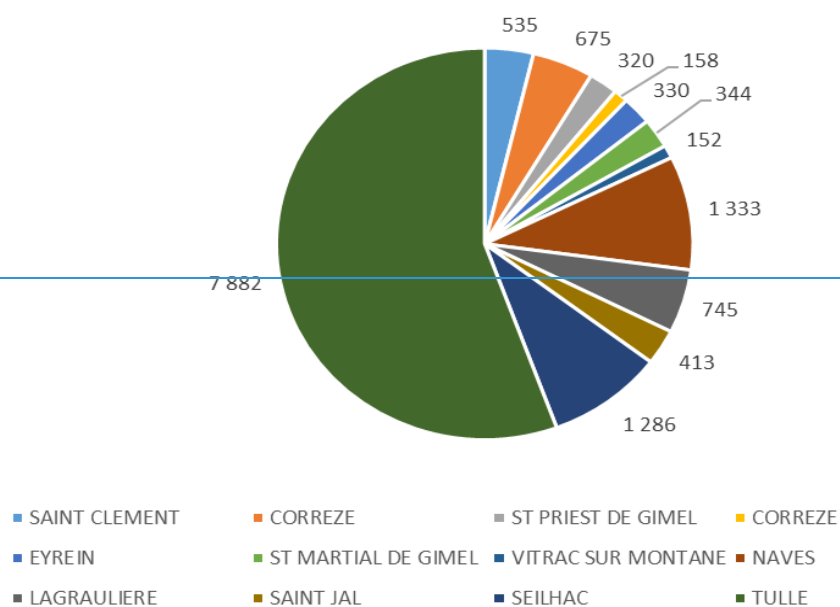
Uzerche dispose d'un parc de 1738 compteurs qui se répartissent de la manière suivante :



Le renouvellement du parc compteur se poursuit en 2024 avec le changement de 698 compteurs sur l'ensemble de nos communes (hors DSP). Pour la partie DSP 136 compteurs ont été renouvelés.



Répartition des compteurs par commune



Répartition du parc compteur de la commune d'Uzerche :

Répartition du parc compteurs par date de fabrication et par diamètre						
Usage	Tranche d'âge	Inconnu	12 à 15 mm	20 à 40 mm	>40 mm	Total
Eau froide	A 0 - 4 ans	-	561	19	4	584
Eau froide	B 5 - 9 ans	-	217	9	1	227
Eau froide	C 10 - 14 ans	-	412	6	-	418
Eau froide	D 15 - 19 ans	-	380	11	0	391
Eau froide	E 20 - 25 ans	-	47	16	-	63
Eau froide	F > 25 ans	-	42	3	-	45
Eau froide	Inconnu	-	0	-	-	0
Incendie	A 0 - 4 ans	-	-	0	-	0
Incendie	B 5 - 9 ans	-	-	-	2	2
Total		-	1 659	64	7	1 730

97.13. Le taux d'occurrence des interruptions de service non programmées

Cet indicateur permet d'appréhender le bon fonctionnement du réseau et la continuité du service d'eau potable, conformément au règlement du service de l'eau.

Ne disposant pas d'outils de mesures à ce jour, cet indicateur n'est pas calculé.

Modalités de calcul :

◆ P 151.1 = Nombre de coupures d'eau au cours de l'année dont les abonnés n'ont pas été informés au préalable (au moins 24h à l'avance) / Nombre d'abonnés 00

Cette donnée n'a pas été quantifiée pour l'année 2022

XIX.VII. Les indicateurs financiers

98.14. La tarification de l'eau 2024

LES REDEVANCES EAU D 102.0

Modalités de calcul :

◆ D 102.0 = Prix T.T.C du service au 1^{er} janvier de l'année N (donc 2024) avec le détail des différentes parts pour une consommation de 120 m³ avec prise en compte de l'abonnement le plus usuel (soit pour un compteur de diamètre 15 mm).

Suite aux transferts de compétence au 1^{er} Janvier 2020 au Syndicat et à la nécessité d'application d'une convergence tarifaire, le syndicat souhaite une harmonisation des tarifs pour l'ensemble des usagers (hors DSP).

Le syndicat a maintenu les tarifs sur l'année 2024

Pour les tarifs Collectivité de la DSP d'Uzerche, les abonnés sont également soumis à un tarif dit délégataire (voir détail facture)

COLLECTIVITE	PART FIXE 2024 (€HT)	
SPDFV	93	
Uzerche	64.84	} 94.23
Uzerche (part délégataire)	29.39	

COLLECTIVITE	PART VARIABLE 2024 (€HT/m3)	
SPDFV	2.48	
Uzerche	0.002	} 2.585
Uzerche (part délégataire)	2.583	

Prix pour 120m3 abonnement inclus :

SECTEUR	PRIX 2024 (€HT/m3)
SPDFV	3.25
Uzerche (avec part délégataire)	4.10

Facture type de 120m3

Syndicat

Facture réelle du 31/05/2023 Référence TIPI : 2023-EA-00-12355

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	Ancien index	Index dépose	Index rempl.	Nouvel index	Conso. en m3
JVS PCONS 5	CPT JVS 5	15	31/05/2023	0			120	120
Consommation								120
Consommation facturée (m3)								120
Détail de votre facture	Prix au	Quantité	Unité	Prix unitaire	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC	
Distribution de l'eau								
Part Fixe - Abonnement EAU	2023	365 jours		93,00000	93,00	5,12 (5,50%)		98,12
Consommation EAU	2023	120 m3		2,48000	297,60	16,37 (5,50%)		313,97
Organismes publics								
Redevance prélèvement ressource en eau	2023	120 m3		0,10000	12,00	0,66 (5,50%)		12,66
Redevance Pollution	2023	120 m3		0,33000	39,60	2,18 (5,50%)		41,78
Total de votre facture					442,20	24,33		466,53
Montant total à payer					442,20	24,33		466,53

DSP Uzerche

Document à conserver 10 ans

N°Facture : F120-0171115-1

pour en savoir +

Choisir de prendre une douche plutôt qu'un bain, remplir complètement la machine à laver, couper l'eau lors du brossage des dents, utiliser juste ce qu'il faut de liquide vaisselle et de lessive, jeter à la poubelle les lingettes et autres petits déchets, sont autant de gestes simples et efficaces pour réduire votre consommation d'eau et préserver l'environnement.

Évaluez votre consommation et découvrez les bons réflexes sur : www.toutsurmoneau.fr

Détail de votre facture	Quantité	Prix unitaire € HT	Montant € HT	Taux TVA	Montant € TTC
DISTRIBUTION DE L'EAU			402.97		425.13
ABONNEMENT					
Part Suez Eau France du 01/01/2025 au 01/01/2026	1	29,98	29,98	5,5	
Part du Syndicat du 01/01/2025 au 01/01/2026	1	56,91	56,91	5,5	
CONSOMMATION					
Part Suez Eau France du 01/01/2025 au 01/01/2026	120 m³	2,6340	316,08	5,5	
ORGANISMES PUBLICS			63.60		67.09
AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE					
Prélèvement sur la ressource en eau (Ag Eau) du 01/01/2025 au 01/01/2026	120 m³	0,14	16,80	5,5	
Performance des réseaux d'eau potable (Ag Eau) du 01/01/2025 au 01/01/2026	120 m³	0,07	8,40	5,5	
Consommation eau potable (Ag Eau) du 01/01/2025 au 01/01/2026	120 m³	0,32	38,40	5,5	
TOTAL HT			466,57		
MONTANT TVA (5.5 %)			25,65		
Total TTC TVA acquittée sur les débits					492,22
Net à payer					492,22 €

07 RCS Nanterre - N° TVA intracommunautaire : FR 79 410034 607

99.15. L'état de la dette

La durée d'extinction de la dette permet d'apprécier les marges de manœuvre du service de l'eau en matière de financement des investissements et d'endettement.

Modalités de calcul :

◆ P 153.2 = Encours total de la dette / épargne brute annuelle

Encours total de la dette = capital restant dû

Épargne brute annuelle = différence entre les recettes et les dépenses réelles du service de l'eau

Ces données sont issues du compte administratif 2024 du budget distribution.

Partie du Syndicat exploitée en régie (Partie Distribution) :

Entre 2023 et 2024, il est constaté une baisse très importante de l'épargne brute compte-tenu des rattachements importants de charge en 2024 (redevances AE, provisions...), de la réalisation de prestations en interne et de la baisse des recettes découlant d'une période de relève plus courte sur certaines communes.

Sans rattachement des charges Agence de l'Eau, l'épargne brute aurait été de 393 781.44€ et la durée d'extinction de la dette de 7.39 ans.

	Section exploitation	Section investissement	TOTAL 2024	2023
Recettes réelles 2024(+RAR)	5 214 597.27 €	4 079 079.14 €	9 293 676.41 €	10 523 346.47 €
Dépenses réelles 2024(+RAR)	5 152 397.16 €	4 924 285.20 €	10 076 682.36 €	10 492 279.97 €
Epargne brute 2024			62 200.11 €	804 884.57 €
En cours de la dette			2 908 544 €	3 053 365.55 €
Durée d'extinction de la dette 2024 P153.2			46.76 ans	3.79 ans

100.16. Les abandons de créances

Le taux des abandons de créances :

Le taux des abandons de créances permet de mesurer l'impact du financement des personnes en difficulté.

Modalités de calcul :

◆ P 109.0 = Montant des abandons de créances + versements au Fonds de Solidarité Logement / V facturé

Les abandons de créances sont régis par la convention relative à la participation des délégataires des services d'eau au Fonds de Solidarité pour le Logement qui vise à effacer, totalement ou partiellement, les créances sur les factures d'eau des personnes en situation de précarité.

En 2024, le montant des abandons de créances est de 19 842.10 € pour la partie du Syndicat gérée en régie. Pour la DSP d'Uzerche il y a eu 3 dossiers FSL d'instruits dont 3 acceptés.

	Territoire du SPDFV exploité en régie	UZERCHE (DSP)
Abandons de créances 20234	19 842.10 €	444.87 €
Volume eau facturée en 2024	1 098 943 m3	188 818 m3
Taux 2024 (P109.0) (€/m3)	0.018 €/m3	0.0022 €/m3
Nombre de dossiers FSL 2024	0	3

101.17. Le taux d'impayés sur les factures d'eau

Le taux d'impayés sur les factures d'eau permet de mesurer l'efficacité du recouvrement.

Modalités de calcul :

♦ P 154.0 = Montant d'impayés / chiffre d'affaires T.T.C facturé

Montant des impayés au 31/12/N (2024) sur les factures émises au titre de l'année N-1 (2023)

Chiffre d'affaires total T.T.C N-1 hors travaux (parts collectivité, délégataire et redevance prélèvement)

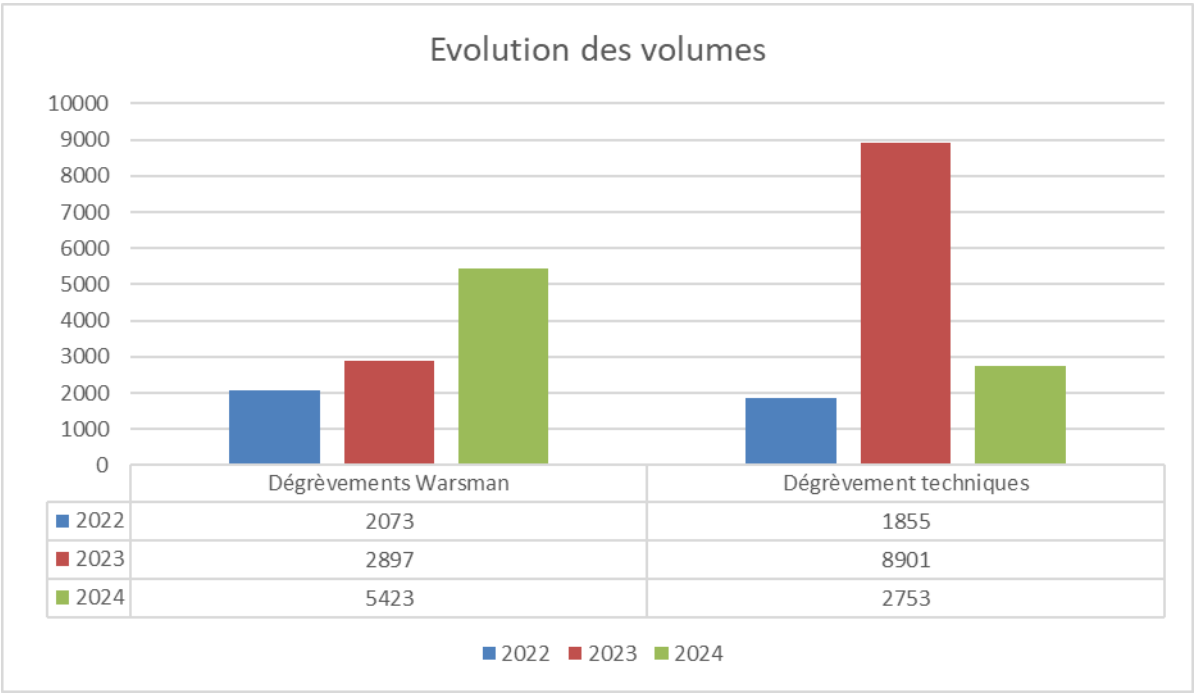
	Territoire du SPDFV exploité en régie	UZERCHE (DSP)
Montant d'impayés 2023 au 31/12/2024	74 585.03 € TTC	11 135.68 € TTC
Chiffre Affaires 2023 (art-70111)	3 636 598.75 € TTC	739 926.09 € TTC
Taux 2023 (P154.0)	2.05%	1.5%

~~XX~~.VIII. Informations complémentaires

~~102~~.18. Gestion usagers

Les demandes de dégrèvements et médiation :
Sur 55 demandes de dégrèvements réceptionnées sur l’année 2024, 30 ont été accordées.

	2022		2023		2024	
	nombre	volume	nombre	volume	nombre	volume
Dégrèvements Warsman	8	2 073	10	2 897	16	5 423
Dégrèvements Technique	10	1 855	12	6 708	14	2 753
Dossier médiation	1	30	0	0	0	0
TOTAL	19	3 958	24	11 798	30	8 176



Les Mutations :

Commune	2024			2023			2022		
	Arrivées	Départs	Solde	Arrivées	Départs	Solde	Arrivées	Départs	Solde
CHAMBOULIVE	1	-1	0	1	-1	0			
CHAMEYRAT	3	-3	0	5	-6	-1	2	-4	-2
CORREZE	52	-43	9	40	-45	-5	53	-42	11
ESPAGNAC				1	-1	0	1	-1	0
EYREIN	17	-16	1	15	-14	1	24	-21	3
LAGRAULIERE	25	-31	-6	40	-37	3	54	-47	7
LAGUENNE	1	-3	-2	3	-3	0	3	-2	1
NAVES	67	-71	-4	69	-72	-3	81	-68	13
SAINT CLEMENT	17	-15	2	22	-19	3	39	-33	6
SAINT JAL	15	-14	1	15	-14	1	22	-19	3
SAINT-SALVADOUR				2	-2	0	2	-2	0
SEILHAC	42	-49	-7	56	-59	-3	79	-68	11
ST MARTIAL DE GIMEL	9	-9	0	17	-16	1	18	-18	0
ST PRIEST DE GIMEL	14	-27	-13	18	-19	-1	19	-13	6
TULLE	657	-702	-45	726	-771	-45	890	-885	5
VITRAC SUR MONTANE	4	-5	-1	7	-7	0	4	-2	2
Total	924	-989	-65	1 037	-1 086	-49	1 291	-1 225	66

103.19. Service Technique

Voici un aperçu des actions de l'ensemble des agents techniques auprès des abonnés sur l'année 2024.

Les interventions syndicat partie Régie :

Communes	Nombre de d'interventions
CHAMEYRAT	3
CHANAC LES MINES	1
CORREZE	60
EYREIN	18
LAGRAULIERE	44
NAVES	82
SAINT CLEMENT	18
SAINT JAL	25
SEILHAC	33
ST MARTIAL DE GIMEL	14
ST PRIEST DE GIMEL	20
TULLE	722
VITRAC SUR MONTANE	11

Les interventions Clientèle

1051 interventions pour 227 jours travaillés
Soit une moyenne sur l'année de 5 interventions par jour

Les principaux motifs de demande d'interventions des usagers :

- SPDFV :

BRANCHEMENT INDIVIDUALISATION	10	INFO TRAVAUX	21
BRANCHEMENT NEUF	15	MANQUE EAU	16
BRUIT	3	METRE DEVIS	13
CONSOMMATION SUR RESILIE	98	OUVRIR BRANCHEMENT	55
Changer le compteur	110	Ouvrir le compteur	6
DIVERS	48	PB PRESSION	29
Déposer le compteur	6	PB ROBINET	44
FERMER BRANCHEMENT	105	Poser le compteur	5
FUITE BRANCHEMENT	27	QUALITE EAU	18
FUITE COMPTEUR	62	RECLAMATION FACTURE	1
FUITE RESEAU	16	RELEVÉ INDEX	304
Fermer le compteur	12	RENOUVELLEMENT BRANCHEMENT	23
SINISTRE	4		

- Uzerche (DSP):

Les interventions sur le réseau de distribution				
Indicateur	Type d'intervention	2023	2024	N/N-1 (%)
Accessoires	créés	-	1	-
Accessoires	renouvelés	1	4	300,0%
Arrêts d'eau réalisés sur le réseau d'eau potable	dans le cadre du service	1	7	600,0%
Branchements	créés	2	4	100,0%
Branchements	modifiés	-	4	-
Branchements	renouvelés	-	3	-
Compteurs	déposés	-	3	-
Compteurs	posés	6	6	0,0%
Compteurs	remplacés	150	136	-9,3%
Devis métrés	réalisés	2	8	300,0%
Enquêtes	Clientèle	77	61	-20,8%
Fermetures d'eau	à la demande du client	1	2	100,0%
Fermetures d'eau	autres	1	-	-100,0%
Eléments de réseau	mis à niveau	1	4	300,0%
Remise en eau	sur le réseau	1	4	300,0%
Réparations	fuite sur accessoire réseau	2	1	-50,0%
Réparations	fuite sur branchement	5	1	-80,0%
Réparations	fuite sur réseau de distribution	4	15	275,0%
Autres		488	381	-21,9%
Total actes		742	645	-13,1%

	Libellé Intervention réseau	Nb		Libellé Intervention réseau	Nb
Accessoires réseau	enquêter	4	Réseau	arrêt d'eau afficher	1
	entretenir	2		arrêt d'eau réaliser	1
	géoréférencement réaliser	13		enquêter (débit, pression)	7
	renouveler	1		enquêter fuite	6
	réparer (hors fuite)	2		purger	1
	réparer fuite	2		rechercher fuite	21
	appareil fontainerie enquêter	6		réparer fuite	2
	BAC rechercher, enquêter, déboucher	4		réparer fuite (suite recherche de fuites)	2
	BAC remettre en état	1		pour besoin externe	5
				pour besoin interne	11
Branchement	créer avec compteur	2	Autre	terrasser	3
	enquêter équipements	3		vanne inspecter - manoeuvrer	1
	enquêter fuite	2		chantier remblayer, déblayer, nettoyer	4
	fermer à la demande du client	1		voirie faire réfection	7
	fermer Client non déclaré	11		Activité gestion bureau	105
	fermer demande interne	3		Activité gestion terrain	19
	fermer suite non paiement	1		Entretien et activité logistique	23
	ouvrir	1		indisponible	1
	réparer fuite	4			
	réparer fuite (suite recherche de fuites)	1			
Compteur	enquêter anomalie	1			
	enquêter client	53			
	enquêter équipement	18			
	enquêter fuite	6			
	lot relever	7			
	poser	6			
	relever	68			
	remplacer pour anomalie technique	17			
	remplacer pour vétusté (PRC)	133			
	créer regard	1			
	enquêter regard	1			
	réparer fuite, changer pièces	8			
	déplacement improductif	137			
	devis métré réaliser	2			

ANNEXES

💧 **NOTES AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE**

💧 **BILANS ARS**